

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres reçues_CNAM FG 16 \(2\)](#)[Item](#)[J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 18 mars 1874](#)

J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 18 mars 1874

Auteur·e : **Taupier, J.**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Présentation

Auteur·e [Taupier, J.](#)

Date de rédaction [18 mars 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Lieu de destination 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Scripteur / Scriptrice [Taupier, J.](#)

Description

Résumé Taupier fait part à Godin d'une irrégularité comptable qu'il a constatée dans la Caisse de secours mutuels. Il l'informe qu'il en a rendu compte à Émile Godin et qu'il fait la recherche de l'origine de cette irrégularité : « Il y a là une grande incurie dans la surveillance et la direction. »

Notes Lieu de destination : la lettre est probablement envoyée au 28, rue des Réservoirs à Versailles, où Godin séjourne pendant les sessions de l'Assemblée nationale dont il est l'un des députés.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#)

Personnes citées

- [Broit \[monsieur\]](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Lesne \[monsieur\]](#)
- [Moyat \[monsieur\]](#)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (2)

Collation2 p. (3r, 4v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

3

Quidat, le 18 Mars 1874.

Monsieur Godin, Député,

Je ne puis, malgré toutes mes prévisions, mettre à la poste que demain mon travail sur les bureaux de quinze et les bureaux auxiliaires de l'usine. La cause principale consiste en ce qui suit :

En revoyant les Comptes de la Caisse en général, j'ai trouvé une irrégularité des plus graves à la Caisse des secours mutuels. A l'arrivée de M^r Moyat aux fonctions de Caissier, au 31 Octobre 1873, il y avait déjà entre son livre de Caisse de secours et le Solde de ce compte au grand-livre de M^r Broit une différence de fr. 994. 35. L'erreur remontait déjà à plusieurs années.

Personne n'a cherché cette erreur, la différence s'est perpétuée jusqu'aujourd'hui, sans que ni M^r Broit, ni M^r Moyat se soient mis d'accord et sans que le sous-chef et le chef de Comptabilité s'en soient (même aperçus).

Déjà plusieurs années, on affiche dans la Cour pour les ouvriers un en-casuel fictif. On ne sait plus ce qui peut exister. Qui doit-on ? lui est-il dû ?

Au 28 février dernier le Solde du grand-livre est débiteur de fr. 446. 40, et celui du Caissier est créancier de — " 247. 95, soit 994. 35, même différence qu'en 31 Mars dernier.

J'ai rendu compte à M^r Emile et
Ondres. Il a été donné de ne plus afficher, tout en
tenant le pourquoy, la situation de cette Caisse, &
jusqu'à nouvel ordre. Je fais remonter les recherches
jusqu'à la création de la Caisse de secours. M^r
Briot et M^r Lesnel font le pointage sous la
responsabilité de travail de M^r Lesnel.

Il est à désirer que nous n'ayions pu
constater que des irrégularités d'écritures. En remontant,
ces messieurs en trouvent beaucoup.

Tout ayez eu beaucoup de caissiers qui
sont passés depuis la création. Ont-ils été nommés?
Nous allons le voir.

J'aurai l'honneur de vous tenir au
courant du résultat.

Il y a là une grande incurie dans la
surveillance et la direction.

Le solde réel trouvé et rétabli, il y aura
à aviser ce qu'il y a à faire.

Ce qui me précède, me confirme de plus en
plus dans l'idée que j'avais conçue déjà de revoir
tous les comptes. C'est le premier que j'ai voulu
épousser.

Agreez, je vous prie, Monsieur, l'assurance
de mon entier et respectueux dévouement,
J. Camprieux